



LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les articles 30, alinéa 1, lettres d), e) et f), et 75, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la liste des crédits supplémentaires mentionnés dans le rapport du Conseil administratif à l'appui des comptes 2016;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

par 39 non contre 31 oui

Article premier. – Compte de fonctionnement

Le compte de fonctionnement de la Ville de Genève pour 2016 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
charges	1 149 197 386,67
sous déduction des imputations internes de	<u>40 236 340,35</u>
soit un total des charges nettes de	1 108 961 046,32
revenus	1 181 697 716,50
sous déduction des imputations internes de	<u>40 236 340,35</u>
soit un total des revenus nets de	1 141 461 376,15
excédent de revenus	32 500 329,83

Il est à mentionner que ces comptes comportent une dérogation au principe de spécialité temporelle pour les charges de fonctionnement relatives à l'acquisition de collections et de livres.

Art. 2. – Compte d'investissements

Le compte d'investissements 2016 est approuvé pour les montants suivants:

	Fr.
a) patrimoine administratif	
dépenses	113 804 235,01
recettes	<u>13 029 297,94</u>
investissements nets	100 774 937,07
b) patrimoine financier	
dépenses	18 175 290,32
recettes	<u>-17 588,00</u>
investissements nets	18 192 878,32
c) total	
dépenses	131 979 525,33
recettes	<u>13 011 709,94</u>
investissements nets	118 967 815,39



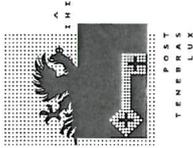
Art. 3. – Financement des investissements

Le financement des investissements est approuvé pour les montants suivants:

a) patrimoine administratif	Fr.
investissements nets	100 774 937,07
amortissements	73 864 551,99
excédent de revenus de fonctionnement	32 500 329,83
autofinancement	<u>106 364 881,82</u>
excédent de financement	5 589 944,75
b) patrimoine financier	
investissements nets	18 192 878,32
amortissements (autofinancement)	<u>5 117 107,37</u>
insuffisance de financement	13 075 770,95
c) total	
investissements nets	118 967 815,39
amortissements	78 981 659,36
excédent de revenus de fonctionnement	32 500 329,83
autofinancement	<u>111 481 989,19</u>
insuffisance de financement	7 485 826,20

Art. 4. – Variation de la fortune

L'augmentation de la fortune, soit 32 500 329,83 francs, est approuvée; elle correspond à l'excédent de revenus du compte de fonctionnement.



V I L L E D E
G E N È V E

LÉGISLATURE 2015-2020
DÉLIBÉRATION PR-1216 II
SÉANCE DU 27 SEPTEMBRE 2017

Art. 5. – Bilan

Le bilan au 31 décembre 2016 est approuvé, totalisant tant à l'actif qu'au passif 2 738 054 388,13 francs dans la composition suivante:

	Fr. 2016	Fr. 2015
<i>Actifs</i>		
Patrimoine financier (natures 10 à 13) (inclus déduction de 126 322 689,18 francs, provisions pour pertes sur débiteurs)	1 488 262 540,63	1 489 462 513,75
Patrimoine administratif (natures 14 à 17) (inclus déduction de 120 000,00 francs, provision perte sur prêt)	1 249 791 847,50	1 222 881 462,42
Total de l'actif	2 738 054 388,13	2 712 343 976,17
<i>Passifs</i>		
Engagements courants et passifs transitoires (natures 20 et 25)	85 018 540,12	88 002 168,12
Dettes à court, moyen et long termes (natures 21 et 22)	1 510 000 000,00	1 510 000 000,00
Engagements envers des entités particulières (nature 23)	83 349 562,68	81 131 767,19
Provisions (nature 24)	4 052 537,37	6 759 684,82
Engagements envers les financements spéciaux et les préfinancements (nature 28)	17 470 637,90	20 787 575,81
Fortune nette (nature 29)	1 038 163 110,06	1 005 662 780,23
Total du passif	2 738 054 388,13	2 712 343 976,17

Les engagements en faveur de tiers hors bilan s'élèvent au 31 décembre 2016 à 403 505 553,58 francs.

Certifié conforme :

La Secrétaire :

Hélène Ecuyer

Le Président:

Jean-Charles Lathion